

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

EXCUSES

M. COUTIER,	procuration à	Mme DUFAU
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	M. SAUBIETTE
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2014

2014-09-135-CAB – Motion contre la réduction des attributions de compensation versées par la communauté de communes du Seignanx aux communes membres

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Vote : 31

Pour : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

S'OPPOSE à tout prélèvement par la communauté de communes du Seignanx sur les attributions de compensation qu'elle verse aux communes en contrepartie de la Taxe Professionnelle Unique qu'elle perçoit.

DEMANDE aux conseillers communautaires Tarnosiens de voter contre la réduction des attributions de compensation.

2014-09-136-CAB – Motion contre l'institution d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans le Seignanx

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Vote : 31

Pour : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

S'OPPOSE à l'institution d'une taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères dans la communauté de communes du Seignanx

DEMANDE aux conseillers communautaires Tarnosiens de voter contre l'institution d'une telle taxe et contres toutes augmentation de la fiscalité locale sur les ménages.

Tarnos, le 17 septembre 2014

Le Maire

Jean-Marc LESPADÉ



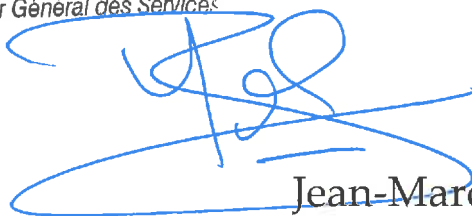
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 16 **septembre 2014**, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 18 **septembre 2014**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Tarnos le 18 septembre 2014

*Pour le Maire, par délégation
Le Directeur Général des Services*

Le Maire



Jean-Marc LESPADÉ

